



Fédération des Services Publics et de Santé  
Région Rhône-Alpes FO  
Maison des Syndicats - 17 Rue Georges BIZET  
26000 VALENCE

Siège Social :  
27 rue Victor HUGO  
69002 LYON

# SPECIAL CGOS

## Sa mission:

Le CGOS a été créé en 1960 (nous allons fêter ses 50 ans en 2010) par Force Ouvrière est la FHF (Fédération Hospitalière de France); à l'époque, les autres organisations syndicales n'en voulaient pas, notamment la CGT.!

Le CGOS a pour mission d'améliorer la vie des personnels Hospitaliers du secteur public, appelés membres, et de leur famille. Il est présent à tous moments heureux ou difficiles de la vie des Hospitaliers.

## Son rôle:

Le CGOS a pour objet de mettre en œuvre et de gérer paritairement entre les représentants des administrations hospitalières et les représentants des personnels de la fonction publique hospitalière, des activités sociales, socioculturelles, sportives et de loisir en faveur des personnels relevant des établissements adhérents, actifs ou retraités, et sous certaines conditions, des ayants droit définis par son Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, il contribue par des moyens appropriés, 1,5% de la masse salariale, au développement et à la création d'activités sociales et socioculturelles en faveur de ses membres. Il offre notamment des prestations sociales, des aides exceptionnelles remboursables ou non remboursables afin de faire face à des contraintes ponctuelles.

Des prestations de services, et des activités socioculturelles et toutes autres activités entrant dans le champ de ses missions et présentant un intérêt social pour les hospitaliers, sont aussi réalisées.

## Son organisation:

Le CGOS est administré par un Conseil d'Administration composé de 40 Administrateurs bénévoles issus de tout l'Hexagone, représentant paritairement la Fédération Hospitalière de France et les Organisations Syndicales les plus représentatives des personnels hospitaliers.

Pour être au plus près des Hospitaliers, le CGOS est organisé en 16 délégations Régionales couvrant le territoire métropolitain. Chaque délégation mène à bien les décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale et développe des actions régionales spécifiques.



### Le Comité Régional du CGOS en Région Rhône-Alpes:

Le Comité Régional du CGOS en Rhône-Alpes est composé de 30 membres, 15 FHF et 15 organisations syndicales (**Force Ouvrière**; CFDT et CGT, la répartition des sièges étant effectuée sur la base du nombre total de suffrages recueillis d'après le résultat d'ensemble pour la région des élections aux commissions paritaires).

### Situation Budgétaire et les conséquences pour 2010:

Jusqu'en 2009, la situation budgétaire du CGOS était dans une phase excédentaire; malheureusement, l'exercice 2010 n'est pas de la même nature.

En effet, nous rappelons que le taux de contribution des établissements est de 1,5% de la masse salariale brute des personnels non médicaux.

Or compte tenu du taux de précarité de plus en plus important dans les établissements couplé avec les suppressions de postes et les non remplacements des départs en retraite (donc moins de recettes), l'exercice 2010 est extrêmement difficile, car pour la région Rhône-Alpes, c'est pas moins de 600 milles d'euros d'économie qu'il faut réaliser!!!.

De ce fait, la FHF et les organisations syndicales ont du proposer au Comité Régional du CGOS le 11 décembre 2009, des mesures dans ce sens pour les prestations 2010, le National n'y échappant pas non plus.

**Pour Force Ouvrière**, les années précédentes permettaient de joindre l'utile à l'agréable; pour 2010, il faut choisir l'utile.

En conséquence, nous avons proposé de limiter les voyages « dit coup de coeur » à l'étranger, qui dans la conjoncture actuelle ne semble pas être une priorité.

Malheureusement, **Force Ouvrière n'a pas été suivi** dans cette proposition, puisque la CGT et la FHF ont préféré ne pas toucher aux voyages mais ont largement proposé de diminuer la prestation petite enfance de **220 milles euros** (la CFDT également), qui concerne le remboursement des crèches, les assistantes maternelles et les gardes avant ou après école ou la halte garderie!!!!

**De ce fait, le montant de base pour la crèche et les assistantes maternelles pour les enfants de 0 à 3 ans passe de 6,5€ à 5€; pour les assistantes maternelles pour les enfants de 4 à 6 ans passent de 6,5€ à 3,5€ pour la garde de 5€ à 3,5€.**

**Force Ouvrière a vivement contesté**, en expliquant que cette mesure touche le quotidien des agents, surtout qu'il y a beaucoup de précarité dans les établissements (donc pas ou peu d'évolution de salaire) et que nous sommes à l'aube d'un renouvellement de générations avec de jeunes agents qui seront demandeurs de ce type de prestations.

De plus, cette baisse des prestations sera couplée avec la baisse annoncée de la prestation étude qui est versée en août de chaque année.

Rien n'y a fait. Le budget 2010 a été voté par la CGT et la FHF, la CFDT s'est abstenue. **Force Ouvrière a voté contre.**

Il est à noter que la CGT est déjà à l'initiative de la suppression de la « prestation médaille » par le passé!!!

Une seule satisfaction, sur proposition de Force Ouvrière, l'apport personnel demandé de 10% pour le neuf et de 20% pour le logement ancien, pour l'octroi de la prestation habitat, a été supprimé.

**Chaque Hospitalier devra en tirer les conclusions qui s'imposent le moment venu, Force Ouvrière reste et restera au plus près des préoccupations des agents Hospitaliers.**